

Séance du 7 juillet 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**DISPOSITIF DE TÉLÉCOMMANDES POUR SYSTÈMES SONORES À DESTINATION DES PERSONNES
MAL OU NON VOYANTES**

L'an deux mil vingt-six,
Le sept juillet
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 30 juin 2026, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents 08

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Romain AJOUX, membres du Conseil Municipal

Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, Mme Christine STOKOBER, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Étaient excusés :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
M. Patrick CANTAT, membre du Conseil Municipal
M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, M. François LEBEAU, membres nommés par le Maire

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Dans le cadre de la politique d'accessibilité de l'espace public, la collectivité est tenue de garantir l'autonomie et la sécurité des personnes en situation de handicap, notamment des personnes malvoyantes ou non-voyantes.

À ce titre, la réglementation relative à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics impose l'équipement des feux tricolores en dispositifs sonores permettant de sécuriser la traversée des piétons présentant une déficience visuelle. Ces dispositifs fonctionnent grâce à une télécommande individuelle permettant de déclencher un signal sonore indiquant les phases de circulation.

La Ville a engagé, depuis plusieurs années, le déploiement de ces équipements sur son territoire. À ce jour, l'ensemble des feux tricolores est équipé, à l'exception du secteur du Faubourg de Besançon mais aussi le carrefour Prairie / 1ère armée.

Le dispositif d'équipement des feux tricolores en systèmes sonores a été initié dès 2011. À cette période, seuls quelques carrefours étaient équipés et le système restait peu développé. Depuis, le déploiement s'est progressivement étendu jusqu'à atteindre une couverture quasi complète du

territoire communal. Toutefois, ce service est resté peu identifié et insuffisamment mobilisé, en raison notamment du peu de demande et du manque de communication.

La Ville souhaite aujourd'hui structurer et sécuriser la mise à disposition de ces télécommandes. À cette fin, il est proposé de formaliser cette démarche par la signature d'un contrat individuel de mise à disposition pour chaque bénéficiaire.

Par ailleurs, la Ville entretient depuis plusieurs années une collaboration de fait avec l'Office de tourisme afin de faciliter l'accès au dispositif pour les visiteurs et les publics de passage. Afin de renforcer cette collaboration, il est proposé de formaliser cette relation par la signature d'une convention de mise à disposition.

Le fonctionnement de ces installations repose sur l'utilisation de télécommandes universelles, destinées à améliorer les conditions de déplacement et l'autonomie des personnes concernées. En concertation avec les services techniques, il est proposé de confier au CCAS la gestion du dispositif, comprenant :

- L'instruction des demandes,
- L'attribution des télécommandes,
- Le suivi administratif des bénéficiaires,

Les télécommandes seront attribuées aux personnes résidant sur la commune (résidence principale ou secondaire), ou travaillant / étudiant sur le territoire de Montbéliard, et présentant une déficience visuelle reconnue.

La première télécommande sera attribuée à titre gracieux, sur présentation d'un justificatif attestant du handicap visuel, tel que la carte mobilité inclusion (CMI) mention invalidité ou cécité. (Coût unitaire d'une télécommande est actuellement de 77 euros).

Il est proposé au Conseil d'administration de :

- Valider la mise en place du contrat de mise à disposition des télécommandes à destination des usagers ;
- Valider la convention formalisant le partenariat avec l'Office de tourisme, incluant la mise à disposition de cinq télécommandes

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les présentes dispositions.

Pour :08

Contre :0

Abstentions :0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 15 juillet 2026

Déposée en Sous-Préfecture le 16 juillet 2026

**Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice**



I.AOUAD